Organisation des accueils de classes

Médiathèque Samuel Beckett de Sérignan

Objet : Définir l'organisation et la participation des classes aux accueils proposés par la médiathèque.

Le pôle enfance de la médiathèque se donne pour mission d'accueillir les enfants pendant le temps scolaire.
Les objectifs de cette mission, concernant les enfants, sont les suivants :

- *Faire découvrir et s'approprier la médiathèque comme lieu de culture et d'information*
- *Créer les conditions de rencontre avec la variété des documents destinés à la jeunesse*
- *Développer une autonomie dans l'appropriation des ressources*
- *Permettre aux enfants de comprendre l'intérêt de la médiathèque et d'éprouver l'envie d'y revenir*

1) Planning et horaires

- Les classes sont accueillies sur rendez-vous, d'après un planning élaboré par la médiathèque.
Ce planning prend effet du mardi 2 octobre 2018 au vendredi 28 juin 2019 inclus.
Accueil les mardis et vendredi :
9h15/10h
10h15/11h
14h/15h
La durée des séances peut être modifiée selon l'âge des enfants et le type d'intervention choisi.

- Les enseignants peuvent aussi venir pour emprunter des livres pour la classe (30 documents pour une durée de deux mois sauf DVD). Pour cela chaque enseignant doit remplir le document « attestation annuelle d'inscription pour le prêt aux collectivités » pour mettre sa carte à jour. Le prêt avec la classe se déroule sur les créneaux d'ouverture au public, sur rendez-vous pour éviter les télescopages. La classe sera autonome.

2) Annulation de rendez-vous

Les enseignants s'engagent à respecter les dates et heures des rendez-vous et à prévenir en cas d'impossibilité. En cas de retard de la classe, l'accueil ne sera pas prolongé au delà du créneau initialement prévu. La médiathèque s'engage à chercher une autre date en cas d'annulation préalable.

3) Animations et projets en partenariat

Plusieurs types d'accueils et d'animations sont proposés autour des collections, suivant l'âge des enfants. Le programme est communiqué aux enseignants à chaque trimestre. Le choix des interventions est effectué lors de la prise de rendez-vous. La médiathèque s'engage à étudier les autres propositions de partenariat émanant des enseignants, sur projet et demande écrite à la direction, et à y donner suite dans la mesure de ses possibilités. En cas d'accord l'enseignant s'engage à élaborer le contenu des animations conjointement avec un bibliothécaire.

4) Responsabilités

L'enseignant s'engage à respecter le règlement de la médiathèque. Il est responsable de sa classe et des documents empruntés. La médiathèque assure la prestation, l'enseignant veille au bon déroulement de la séance. Les ouvrages non restitués en fin d'année scolaire seront remplacés par l'école.

5) Bilan de l'activité

En fin d'année scolaire un bilan est partagé afin d'apporter d'éventuelles modifications.